

ÉDITORIAL

“

« Qui pèrd la lengua pèrd soun pais »

(Proverbe occitan).

Un nouveau décret relatif à l'enrichissement de la langue française est paru le 25 mars 2015 (*Journal officiel* du 27 mars 2015). Texte important, qui organise le **nouveau dispositif de traitement des termes et néologismes par l'administration**.

Il reprend un précédent décret, en date du 3 juillet 1996, qui avait été pris dans le sillage de la Loi Toubon du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Il s'agit, avec ce nouveau décret, de développer l'utilisation de la langue française « dans la vie économique, les travaux scientifiques, les activités techniques et juridiques » ; « d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence » ; « de contribuer au rayonnement de la francophonie ; et de promouvoir le plurilinguisme ».

La mise en œuvre de ce programme est confiée principalement à la « **Commission d'enrichissement de la langue française** », placée sous l'autorité du Premier ministre. Sa gestion reste à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Elle regroupe un certain nombre d'acteurs, dont l'Académie française, l'Académie des sciences, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'Afnor.

La Commission d'enrichissement de la langue française a pour mission de veiller à « **l'harmonisation des termes**, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail. Elle concourt à **la diffusion de l'ensemble des termes**, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française ».

Les anciennes Commissions spécialisées de terminologie et de néologie disparaissent. Elles sont remplacées par des « **Groupes d'experts** », qui soumettront leurs travaux à cette nouvelle Commission d'enrichissement de la langue française. Effet de l'effort de modernisation de l'État, qui a tendu à supprimer nombre de commissions dans les ministères.

Le défi sera sans doute de faire fonctionner ces groupes d'experts. Qui a travaillé au sein d'une commission de terminologie sait par expérience que le consensus sur le choix d'un terme et de sa définition se construit en présence, dans le sillage de débats contradictoires.

Loïc Depecker

*Président créateur de la société française de terminologie
loic.depecker@univ-paris3.fr*

À NOTER

Société française de terminologie :

SITE :

www.terminologie.fr

Courriel :

terminologie@wanadoo.fr

Site de recherche et d'enseignement en terminologie

(Fondation Robert de Sorbon, Université de Paris Sorbonne)
www.termino.fr

Franceterme, site des termes officialisés

Délégation générale à la langue française et aux langues de France
(www.franceterme.culture.fr)

Wikilf

Proposez vos néologismes !
Délégation générale à la langue française et aux langues de France
(www.wikilf.culture.fr)

REALITER (Réseau panlatin de terminologie) :
www.realiter.net

Automne-Hiver 2015

N° ISSN 1297-6520

« Il faut cultiver notre balcon »

Crédit photographique :
© Marc Gibaud



DU CÔTÉ DES NÉOLOGISMES

La France, associée aux pays francophones, a choisi :

« **Enfant du numérique.** Personne qui, ayant toujours vécu dans un environnement numérique, est présumée familière des outils et des usages des nouvelles techniques d'information et de communication (*digital native*) » (*Journal officiel* du 25 mai 2015).

(RAPPEL) :

« **Financement participatif :** Financement faisant appel à un grand nombre de personnes, généralement des internautes, pour qu'elles investissent les fonds nécessaires à l'aboutissement d'un projet. **Note :** 1. Le financement participatif a pris son essor avec le développement de l'internet. Les contributions sont sollicitées pour des projets de diverse nature (œuvres, produits, services, événements, culturels ou commerciaux). 2. La collecte en ligne des contributions peut être assurée par les promoteurs des projets eux-mêmes ou s'appuyer sur des plateformes spécialisées (*crowdfunding*) » (*Journal officiel* du 18 mai 2013).

NB : On trouve dans l'usage *levée de fonds*.

DU CÔTÉ DES LANGUES DE FRANCE

■ **L'assemblée nationale** s'est saisie en janvier 2014 de la question de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, dans le souci de « protéger ces langues et de reconnaître le droit de les pratiquer ». Le débat a rebondi à l'automne 2015, en raison d'un projet de loi constitutionnelle présenté par le Président de la République, visant à leur valorisation et à leur sauvegarde.

■ **Baromètre Bretagne Culture Diversité.** Des sondages réguliers sont faits sur le sentiment des Bretons vis-à-vis de leur région, incluant les questions linguistiques : www.bscdv.org

■ **Académie de la langue créole d'Haïti.** L'article 213 de la Constitution haïtienne indique qu'« une Académie de la langue haïtienne est instituée en vue de fixer la langue créole et de permettre son développement scientifique et harmonieux ». (en ligne).

DU CÔTÉ DE LA FRANCOPHONIE

■ **La semaine de la langue française et de la francophonie** aura lieu du 12 au 20 mars 2016. À cette occasion, 10 mots utilisés dans divers pays francophones ont été sélectionnés : *chafouin* et *fada* (France), *poudrerie* et *dépanneur* (Québec), *lumerotte* et *drache* (Belgique), *ristrette* et *vigousse* (Suisse), *tap-tap* (Haïti), et *champagné* (Congo) (en ligne sur le site de *Dis-moi dix mots*).

En 2015, c'était : *amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit, -e, ker-messe, kitch, sérendipité, wiki, zénitude*.

En 2014 : *charivari, hurluberlu, timbré, ouf, faribole, zigzag, ambiancer, à tire-larigot, s'enlivrer, tohu-bohu*.

En 2013 : *atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis, voilà*.

En 2012 : *âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports*.

En 2011 : *accueillant, agapes, avec, chœur, complice, cordée, fil, harmonieusement, main, réseauter*.

Et en 2010 : *baladeur, cheval de Troie, crescendo, escagasser, galère, mentor, mobile, remue-méninges, variante, zipper*.

Voilà un dictionnaire de mots précieux qui se met en place, année après année !

PUBLICATIONS OFFICIELLES RÉCENTES

LISTES PARUES AU JOURNAL OFFICIEL

(www.franceterme.culture.fr)

(www.legifrance.gouv.fr)

Affaires étrangères

■ Commission générale de terminologie et de néologie, **Vocabulaire des affaires étrangères, Journal officiel** du 16 janvier 2015. **Contre-rapporteur**, n.m. Personne désignée par un groupe ou un organisme pour suivre un dossier et présenter ses propres conclusions après avoir pris connaissance du rapport officiel (*shadow rapporteur*). **Couperet budgétaire.** Arrivée à échéance de dispositifs fiscaux ou budgétaires qui entraîne l'application automatique de mesures de restriction. **Note :** Le couperet budgétaire est une procédure qui existe aux États-unis (*fiscal cliff*). **Course au droit d'asile.** Pratique de certains ressortissants étrangers consistant à déposer parallèlement des demandes d'asile auprès de plusieurs pays ou à comparer les conditions d'accueil offertes par différents pays avant de déposer une demande (*asylum shopping*). **Déclinisme**, n.m. Courant d'idées selon lequel un pays, un groupe de pays ou une société est en déclin (*declinism*). **Diplomatie en ligne.** *Syn.* Diplomatie qui s'appuie sur les moyens électroniques de communication plutôt que sur l'action des représentations diplomatiques à l'étranger ou les déplacements de diplomates (*cyber-diplomacy, cyberdiplomacy, digital diplomacy, e-diplomacy*). **Dissident, -e en ligne**, n. *Syn.* **Cyberdissident, -e**, n. Dissident politique qui utilise les moyens de communication électroniques, notamment les réseaux sociaux, pour faire connaître ses opinions ou diffuser des informations (*cyberdissident*). **Minerai de conflit.** Minerai stratégique dont la possession et l'exploitation deviennent l'objet de conflits armés (*conflict mineral*). **Minerai stratégique.** Minerai dont la possession et l'exploitation constituent un enjeu économique et politique majeur (*strategic mineral*). **Note par points.** Note constituée d'un ensemble de brefs alinéas introduits par un même signe typographique (*bullet-point paper*). **Personne exposée à la corruption.** *Abrév.* **PEC.** Personne qui, en raison des pouvoirs qu'elle détient ou des fonctions qu'elle exerce, peut faire l'objet de tentatives de corruption (*politically exposed person, PEP*). **Regroupement d'enjeux.** Procédé consistant, au cours d'une négociation, à traiter ensemble différentes questions en vue de parvenir à un accord global (*issue linkage*). **Stratégie post-conflit.** Ensemble de mesures politiques, diplomatiques ou militaires planifiées pour être mises en œuvre à l'issue d'un conflit (*post-conflict strategy*). **Suspension des services publics.** Fermeture provisoire de certains services publics, qui est décidée par les pouvoirs publics lorsque les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement s'avèrent insuffisants (*government shutdown*).

Audiovisuel

■ Commission générale de terminologie et de néologie, **Vocabulaire de l'audiovisuel, Journal officiel** du 21 janvier 2015. **Flux (en).** Se dit de la diffusion ou de la réception par l'internet de contenus audio et vidéo, selon un mode de transmission permettant une lecture en continu sans téléchargement. **Note :** On trouve aussi l'expression « en continu » (*streaming*). **NB :** cette publication annule et remplace celle du terme « diffusion en flux » au Journal officiel du 18 janvier 2015.

Composants électroniques

■ Commission générale de terminologie et de néologie, **Vocabulaire des composants électroniques, Journal officiel** du 1^{er} avril 2015. **Bloc de propriété intellectuelle.** *Abrév.* **BPI.** **Forme abrégée :** **Bloc de PI.** Ensemble électronique dont l'utilisation pour la conception de circuits intégrés est privilégiée par les règles de la propriété intellectuelle. **Note :** Un bloc de propriété intellectuelle peut notamment être décrit sous une forme logique,

à l'aide d'un schéma électrique ou de manière topologique (*intellectual property block, IP block, IP core*). **Cellule binaire.** Cellule de mémoire qui ne peut contenir qu'un seul élément binaire (*binary cell, bit cell, single-level cell, SLC*). **Cellule de mémoire.** Le plus petit emplacement d'une mémoire numérique dans lequel un élément de données peut être introduit, conservé ou duquel il peut être extrait. **Note :** Une cellule de mémoire peut contenir un ou plusieurs éléments binaires (*memory cell*). **Cellule multiniveau.** Cellule de mémoire qui peut contenir plusieurs éléments binaires (*multi-level cell, MLC, multileveled cell, MLC*). **Dispositif à couplage de charge.** **Abrév. DCC.** Dispositif à transfert de charges qui est constitué d'un ensemble de cellules élémentaires, associant chacune un élément générateur d'une charge électrique à un élément d'accumulation de cette dernière, et qui transfère ces charges de proche en proche dans une couche semi-conductrice, à partir de variations cycliques de potentiel électrique. **Note :** L'application la plus courante du dispositif à couplage de charge est le capteur d'images où les charges électriques sont produites par effet photoélectrique (*charge-coupled device, CCD*). **Dispositif à transfert de charges.** **Abrév. DTC.** Dispositif électronique à semiconducteurs dont le fonctionnement repose sur le déplacement de paquets de charges électriques. **Note :** 1. Le déplacement de paquets de charges électriques est obtenu grâce à des variations de potentiel électrique. 2. Le dispositif à couplage de charge, le dispositif en chapelet et le photodétecteur à report et intégration sont des exemples de dispositifs à transfert de charges (*charge-transfer device, CTD*). **Dispositif en chapelet.** Dispositif à transfert de charges où le déplacement des paquets de charges électriques s'effectue par l'intermédiaire de dispositifs de commutation insérés entre les éléments d'accumulation des charges (*bucket-brigade device, BBD*). **Disque dur hybride.** **Abrév. DDH.** Dispositif de stockage combinant un disque dur et des mémoires flash qui, utilisées en cache, permettent un accès rapide à ce disque dur (*hybrid hard drive, HDD*). **Disque statique à semiconducteurs.** **Abrév. DSS. Forme abrégée : Disque statique.** Composant de stockage de données qui est constitué de mémoires non volatiles à semiconducteurs, généralement des mémoires flash, et d'une électronique de commande, et qui remplit la même fonction qu'un disque dur. **Note :** 1. Ce disque est dit « statique » car il ne comporte aucune pièce mécanique mobile, à la différence du disque dur. 2. On rencontre aussi les expressions « disque électronique » et « disque dur électronique » (*solid state disk, SSD, solid state drive, SSD*). **Mémoire à cellules multiniveaux.** **Abrév. MCM.** Mémoire dont les cellules peuvent contenir plusieurs éléments binaires. **Note :** Une mémoire à cellules multiniveaux possède une densité de stockage supérieure à celle d'une mémoire à cellules binaires, de technologie similaire (*multi-level cell memory, MCM, multileveled cell memory, MCM*). **Mémoire flash.** Mémoire non volatile à semiconducteurs dont le contenu est modifiable par blocs de cellules de mémoire, ce qui augmente la vitesse d'écriture. **Note :** 1. La mémoire flash ne supporte généralement qu'un nombre limité d'écritures. 2. La mémoire flash peut servir de mémoire morte ou de mémoire vive (*flash memory*). **Mémoire vive résistible.** **Forme abrégée : Mémoire résistive.** Mémoire vive non volatile dans laquelle les états binaires correspondent à deux valeurs de conductance électrique établies par une mémoire électrique ou un courant (*resistive RAM, resistive random access memory, ReRAM, RRAM*). **Mémoire vive statique.** **Forme abrégée : Mémoire statique.** Mémoire vive volatile à semiconducteurs qui ne nécessite pas de circuit de régénération de son contenu (*static RAM, static random access memory, SRAM*). **Microsystème optoélectromécanique.** **Syn. Moems,** n.m. (langage professionnel). Système intégrant sur une puce des dispositifs mécaniques, électroniques et optiques, et qui remplit une fonction déterminée (*micro-optoelectromechanical system, MOEMS*). **Répartition de l'usure.** Technique qui consiste à répartir les opérations d'écriture sur tout l'espace de stockage d'une mémoire flash afin de solliciter moins souvent les mêmes cellules et d'augmenter la durée de vie de cette mémoire (*wear leveling, EU, wear levelling, GB*).

Éducation et enseignement supérieur

■ Commission générale de terminologie et de néologie, **Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur**, Journal officiel du 24 mai 2015. **Calibrage masqué.** Technique de psychométrie qui permet d'évaluer les difficultés des items d'un test en les mêlant à des items déjà calibrés, sans que les candidats soient en mesure de les distinguer (*seeding test*). **Détermination des seuils.** Procédure permettant de d'attribuer une ou plusieurs valeurs discriminantes aux résultats d'une évaluation. **Note :** La détermination des seuils permet de délimiter la frontière entre l'échec et la réussite à un examen, entre deux mentions différentes ou entre deux niveaux successifs d'un test (*standard setting*). **Édumétrie.** Évaluation scientifique des effets d'un apprentissage. **Note :** L'édu-métrie s'appuie notamment sur les procédures et les techniques de la psychométrie (*edometrics*). **Enfant du numérique.** Personne qui, ayant toujours vécu dans un environnement numérique, est présumée familière des outils et des usages des nouvelles techniques d'information et de communication (*digital native*). **Exercice à trous.** Exercice consistant à compléter un document présenté de façon lacunaire (*gap-fill exercise*). **Exercice de complétement.** Exercice à trous consistant, pour un lecteur, à compléter un texte inconnu de lui, conçu pour développer ou évaluer les compétences mises en œuvre dans la lecture (*cloze deletion test, cloze test, C-test*). **Mise en équivalence. Forme développée : Mise en équivalence de notes.** Technique statistique visant à permettre la comparaison entre des notes obtenues à des examens distincts portant sur les mêmes compétences ou évaluant des connaissances identiques (*equating*). **Psychométrie.** Ensemble des procédures et des techniques d'analyse statistique qui visent à garantir la qualité des tests destinés à mesurer des compétences ou des connaissances.

Transports

■ Commission générale de terminologie et de néologie, **Vocabulaire des transports**, Journal officiel du 16 janvier 2015. **Artificialisation des sols.** Transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle (*land take*). **Canyon urbain.** Voie urbaine dont l'encaissement entre des bâtiments provoque des difficultés en matière d'environnement ou de radiocommunication. **Note :** Un canyon urbain peut notamment créer de forts courants d'air ou entraîner une concentration de polluants (*street canyon, urban canyon, urban street canyon*). **Cartographie dynamique.** Technique qui permet de créer et de mettre à jour des cartes en temps réel grâce à des bases de données distantes ou à des capteurs. **Note :** La cartographie dynamique trouve notamment des applications dans les domaines de la circulation routière, de la météorologie et de la prévention de la pollution (*dynamic mapping*). **Enregistreur phonique.** Système installé dans le poste de pilotage d'un aéronef, qui enregistre les conversations entre les membres de l'équipage et le bruit ambiant. **Note :** L'enregistreur phonique est l'un des deux enregistreurs de vol équipant un aéronef, le second étant l'enregistreur des données de vol (*cockpit voice recorder, CVR*). **Immobilisation au port.** Interdiction formelle signifiée à un navire de quitter un port. **Note :** L'immobilisation au port est décidée notamment lorsqu'il apparaît que les normes de sécurité ou de protection de l'environnement ne sont pas respectées (*detention*). **Immobilisation au sol.** **Syn. Interdiction de vol.** Interdiction formelle signifiée à un aéronef de quitter un aéroport. **Note :** L'immobilisation au port est décidée notamment lorsqu'il apparaît qu'un aéronef ne respecte pas les normes de sécurité (*grounding*). **Périurbanisation,** n.f. Extension de l'urbanisation à la périphérie d'un espace urbain (*peri-urbanization, suburbanization*). **Report modal.** **Syn. Transfert modal.** Report du trafic de passagers ou de fret d'un mode de transport, généralement la route, vers un autre mode plus respectueux de l'environnement (*modal shift*). **Rurbanisation.** Processus d'urbanisation progressive d'un territoire rural autour de noyaux d'habitat traditionnels, caractérisé par l'installation de populations dont l'activité principale est liée à la ville (*rurbanization*). **Urbanisme participatif.** **Syn. Fabrique urbaine** (langage professionnel). Travail collectif associant, dans la mise en œuvre d'un projet urbain, les concepteurs, les usagers de la ville, des chercheurs de différentes disciplines et divers acteurs publics ou privés.

DÉCRET

Décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 modifiant le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 **relatif à l'enrichissement de la langue française**, *Journal officiel* du 27 mars 2015. Ce texte fondamental réorganise le dispositif de choix et de traitement des termes par les commissions de terminologie officielles, devenues «groupes d'experts», dont les propositions sont validées par la Commission d'enrichissement de la langue française, placée auprès du Premier ministre (en ligne).

FASCICULES DE TERMINOLOGIE

■ Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Commission d'enrichissement de la langue française, **Vocabulaire du pétrole et du gaz**, Paris, 2015 138 p. (en ligne). **Pour se le procurer** : Délégation générale de la langue française et aux langues de France, 6 rue des Pyramides, 75001 Paris ou Société française de terminologie, 5 avenue Armand Rousseau 75012 Paris (terminologie@wanadoo.fr) (gratuit).

RAPPORTS OFFICIELS

■ Attali (Jacques) et al., **La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable, Rapport au Président de la République**, août 2014, 83 p. et annexes (en ligne).

■ Délégation générale à la langue française et aux langues de France, **Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française**, Ministère de la culture et de la communication, 2015, 186 p. (en ligne).

■ Depecker (Loïc), **Rapport au Premier ministre sur la création d'une Agence de la langue française, Pour une politique sociale de la langue française**, novembre 2015.

NOS MEMBRES PUBLIENT

■ APFA, **Mise à jour des conditions internationales de vente (CIV), 23^e liste du vocabulaire de l'économie et des finances adaptée du Journal officiel du 5 juin 2014**, Saint-Cyr-en-Val. **Pour se le procurer** : 278 rue de Sandillon, 45590 Saint-Cyr-en-Val.

■ Da Lage (Antoine) et Métaillier (Georges) (coord.), **Dictionnaire de biogéographie végétale**, Nouvelle édition encyclopédique et critique, CNRS éditions, Paris, 2015, 962 p. **Pour se le procurer** : toute librairie.

■ Gaudin (François) (dir.), **Au bonheur des mots, Hommage à Alain Rey**, Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2014, 208 p. **Pour se le procurer** : www.purh-rouen.fr

■ Rolland-Lozachmeur (Ghislaine) (textes réunis par), **Les mots en force dans le discours**, col. Héritages & Constructions dans le Texte & l'Image, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2014, 2 tomes. **Pour se le procurer** : www.univ-Brest.fr/HCTI

■ Walter (Henriette), **Minus, lapsus et mordicus, Nous parlons tous latin sans le savoir**, Robert Laffont, 2014, 315 p. **Pour se le procurer** : toute librairie.

VIENT DE PARAÎTRE

■ Klinkenberg (Jean-Marie), **La langue dans la cité, Vivre et penser l'équité culturelle**, Les Impressions Nouvelles, 2015, 313 p. **Pour se le procurer** : www.lesimpressionsnouvelles.com

RAPPEL

Mack (Roy), Meissonnier (Étienne), **Dictionnaire bilingue de médecine et chirurgie vétérinaires**, Éditions MED-COM, Paris, 2011, 718 p. **Pour se le procurer** : www.medcom.fr

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TERMINOLOGIE

■ **Lexique de l'internet en langues de France (catalan, corse, français, occitan)**, Centre de recherche Corse méditerranée, Institut occitan, Termcat, Société française de terminologie, col. Les mots du savoir, Paris, 2003. L'un des tout premiers lexiques multilingues en langues de France. Prix : 6 €.

■ **La terminologie discipline scientifique**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 17 octobre 2003, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2004, 98 p. Prix : 20 €.

■ **Les néologies contemporaines**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 15 octobre 2004, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2005, 128 p. Prix : 32 €.

■ **Terminologie et sciences de l'information**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 2 décembre 2005, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2006, 128 p. Prix : 32 €.

■ **Terminologie et ontologie : descriptions du réel**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 1^{er} décembre 2006, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2008, 128 p. Prix : 32 €.

■ **Enjeux de la terminologie automobile dans la mondialisation**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu au Comité des constructeurs français d'automobiles le 24 janvier 2008, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2008, 96 p. Prix : 32 €.

■ **L'idée de politique linguistique**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 18 décembre 2008, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2009, 160 p. Prix : 32 €.

■ **L'évaluation des politiques linguistiques**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 23 octobre 2009, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2010, 176 p. Prix : 32 €.

■ **Le langage des sports : identité et typologie**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 17 novembre 2011, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2012, 203 p. Prix : 32 €.

■ **Terminologie et sciences économiques et financières**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 10 décembre 2010, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2014, 169 p. Prix : 32 €.

■ **Terminologie et sciences de la vie**, Actes du colloque de la Société française de terminologie tenu à l'École normale supérieure le 4 décembre 2009, Société française de terminologie, col. Le savoir des mots, Paris, 2013, 186 p. Prix : 32 €.

■ **La terminologie : nature et enjeux, Langages**, n° 157, Larousse, Paris, mars 2005, 128 p. Prix : 16 €.

Pour se les procurer : Société française de terminologie, 5 avenue Armand Rousseau 75012 Paris ; terminologie@wanadoo.fr ou loic.depecker@univ-paris3.fr.

EN DÉPÔT À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TERMINOLOGIE

■ **Dictionnaire des mots rares et précieux**, 10/18, Genève-Paris, 1996, [sd], 341 p. Un ouvrage envoûtant. Prix : 15 €.

■ Candel (Danielle) et Gaudin (François), **Aspects diachroniques du vocabulaire**, Presses des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 2006, 267 p.

■ Depecker (Loïc), **L'invention de la langue, Le choix des mots nouveaux**, Larousse/Armand Colin, Paris, 2001, 720 p. Prix : 46,80 € (épuisé dans le commerce).

■ Depecker (Loïc) (dir.), **La terminologie : nature et enjeux**, Revue *Langages*, n° 157, Larousse, Paris, mars 2005, 128 p. Prix : 16 € (épuisé dans le commerce). **Pour se les procurer** : Société française de terminologie, 5 avenue Armand Rousseau 75012 Paris (loic.depecker@univ-paris3.fr ou terminologie@wanadoo.fr).

DOSSIER N° 23

LES DÉCRETS D'ORGANISATION DES COMMISSIONS DE TERMINOLOGIE EN FRANCE

■ **Décret du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française**, *Journal officiel* du 9 janvier 1972 : institue en France des commissions ministérielles de terminologie. Elles ont pour mission :

- « D'établir pour un secteur déterminé un inventaire des lacunes du vocabulaire français ;
- De proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères ».

■ **Décret du 25 mars 1983 relatif à l'enrichissement de la langue française**, *Journal officiel* du 29 mars 1983. Le mandat des commissions ministérielles de terminologie est renouvelé. Elles ont pour mission :

- « D'établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français en tenant compte des besoins manifestés par les usagers ;
- De recueillir, de proposer et de réviser les termes nécessaires pour désigner les réalités nouvelles ;
- De contribuer à la collecte et à l'harmonisation des données terminologiques en tirant profit des richesses du français parlé hors de France ;
- De favoriser la diffusion des terminologies nouvelles auprès des usagers ».

Le ministère de l'éducation nationale est désormais impliqué dans ces travaux. Un « haut fonctionnaire chargé de susciter et de coordonner les actions de son ministère en matière de terminologie » est nommé dans chaque ministère.

Innovation de ce décret : « tirer profit des richesses du français parlé hors de France » !

■ **Décret du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française**, *Journal officiel* du 16 mars 1986. Une commission générale de terminologie est créée, avec la mission :

- « D'établir, dans le domaine du langage courant, un inventaire des termes ou expressions étrangers dont la francisation est requise et qui n'est pas étudiée par une commission existante ;
- De statuer, dans le domaine des vocabulaires de spécialité, sur certains termes ou expressions dont le traitement rapide est requis ;
- De veiller à l'harmonisation des termes ou expressions proposés par les commissions ministérielles dans les domaines des vocabulaires de spécialité ».

Les commissions ministérielles de terminologie gardent leurs différentes missions :

- « D'établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français en tenant compte des besoins manifestés par les usagers ;
- De recueillir, de proposer et de réviser les termes et néologismes nécessaires pour désigner les réalités contemporaines » ;
- De contribuer <...> à la collecte et à l'harmonisation des données terminologiques en tirant profit des richesses du français parlé hors de France ;

- De favoriser la diffusion des terminologies nouvelles auprès des usagers et la sensibilisation à la nécessaire évolution de la langue française ».

■ **Décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française**, *Journal officiel* du 5 juillet 1996. Il crée une commission centrale, dite « commission générale de terminologie et de néologie », placée auprès du Premier ministre. Elle s'appuie sur le travail de commissions spécialisées de terminologie et de néologie. Cela, « en vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme ». Ces commissions travaillent « en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation ». L'une des premières tâches de la Commission générale de terminologie et de néologie fut de réviser les arrêtés de terminologie parus depuis 1972, avec l'accord expresse de l'Académie française. L'implication explicite de l'Académie française et de l'Académie des sciences dans cette nouvelle organisation est une innovation de ce décret.

■ **Décret du relatif à l'enrichissement de la langue française du 25 mars 2015**, *Journal officiel* du 27 mars 2015. Ce décret reprend dans ses grandes lignes les attendus du décret de 3 juillet 1996. Une commission d'enrichissement de la langue française est créée, en remplacement de la commission générale de terminologie et de néologie.

La commission d'enrichissement de la langue française « veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail. Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française ».

Les commissions ministérielles de terminologie sont remplacées par des « groupes d'experts », constitués par le délégué général à la langue française et aux langues de France. Ces derniers ont pour mission :

- « D'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés ;
- De recueillir, analyser et proposer les termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalents à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères, accompagnés de leur définition » (*source : Légifrance*).

RAPPEL DES TITRES DES PRÉCÉDENTS DOSSIERS

Lettre n° 1 : Quelques-uns des laboratoires français de terminologie

Lettre n° 2 : Quelques outils d'information terminologique sur Internet

Lettre n° 3 : Questionnaire sur les ressources terminologiques du français

Lettre n° 4 : Aspects de la normalisation de la méthodologie en matière de terminologie

Lettre n° 5 : Quelques enseignements de la terminologie en France

Lettre n° 6 : Le réseau panlatin de terminologie (REALITER)

Lettre n° 7 : La néologie

Lettre n° 8 : Sources terminologiques des sciences de l'information

Lettre n° 9 : Les termes de la francophonie

Lettre n° 10 : Terminologie et ontologie

Lettre n° 11 : La commission de terminologie de l'économie et des finances

Lettre n° 12 : Le français langue des sports olympiques

Lettre n° 13 : L'aménagement des langues

Lettre n° 14 : Les ressources et outils linguistiques des organes de l'Union européenne

Lettre n° 15 : Les commissions ministérielles de terminologie de la santé

Lettre n° 16 : Les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver

Lettre n° 17 : La commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'automobile

Lettre n° 18 : Le Centre de traduction du ministère de l'économie et des finances

Lettre n° 19 : Les dictionnaires des Académies de sciences médicales

Lettre n° 20 : Fonctionnement d'un réseau linguistique : le cas de REALITER, Réseau panlatin de terminologie

Lettre n° 21 : Le Comité de terminologie et de néologie de l'Académie des sciences

Lettre n° 22 : La loi relative à l'emploi de la langue française dite « loi Toubon » (4 août 1996)

Ces dossiers sont disponibles à : terminologie@wanadoo.fr (gratuit). **En ligne :** www.terminologie.fr

POUR ADHÉRER À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TERMINOLOGIE

Merci de communiquer vos noms et coordonnées en précisant votre profession, votre spécialité ainsi que votre adresse électronique. Un bulletin d'adhésion vous sera adressé.

Membre actif : 35 €

Membre bienfaiteur : 50 €

Personne morale : 350 €

Abonnement à la Lettre uniquement : 12 €

Pour toute information : Société française de terminologie
5, avenue Armand-Rousseau – 75012 PARIS
Tél. : 06 62 78 88 02 / 06 08 80 41 39.
Courriel : terminologie@wanadoo.fr

Quelques adhérents à la Société française de terminologie :

– **AFNOR :** www.afnor.fr

– **BANQUE DE FRANCE :** www.banque-france.fr

– **CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles) :** www.cffa.fr

– **CEA (Commissariat à l'énergie atomique) :** www cea.fr

– **Réseau de grandes entreprises :** www.cigref.fr

– **INSERM :** www.inserm.fr

Et plusieurs sociétés, établissements et écoles de traduction...

Ce numéro de la *Lettre de la Société française de terminologie* a été réalisé grâce au soutien des membres de la Société française de terminologie.

Rédacteur : Loïc Depecker. A contribué à son élaboration : Violette Dubois.